REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix –Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON Peace – Work - Fatherland



DECISION Nº 1439/018 CIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversements de la retenue de 10% et la contribution patronale de 12% au titre des droits à pension (PENSION CIVILE) prélevées les salaires de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB mois de novembre 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

Vu la loi nº 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic ;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1^{er} octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 27 décembre 2017 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2018;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (PENSION CIVILE): XAF 125.988 (Cent vingt cinq mille neuf cent quatre vingt huit, francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte de Monsieur BALA Augustin de Mme YIMGA KOBOU Junie et de Mme DAMBAYA Béatrice fonctionnaires en détachement au CIRCB, ligne budgétaire 620500 « cotisations à l'Etat (Fonctionnaire en détachement) » exercice 2018.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DIR
- SAFC

Contrôle Financier

- Agent Comptable
- Chrono

Yaoundé, le 7 NOV 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

E-mail: contacts@circb-cameroun.org

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa

Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56

CIRCE

CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

ORDRE DE PAIEMENT

Exercice: 2018

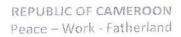
1439/018 N°:...

Objet de la dépense : Resection de la	N° BC ou CONTRAT		Imputation	Montant
et contribution patroneles de ARGAIN Her des desta de pension (PCIV)			6LOSDO	+1259884
compte à quatro de More Yinga Rosse	18)	Montant à précompter		
débiter: 19 mz Dansbaya Beatrile, Lage bang détachement en CIRCB (Novembre 20 Pièces justificatives:		Montant net à payer		+125988+
		Arrête le présent mandat de paiement à la somme de : الدماد المادة الماد		
		(En lettres) Man Canal C		
Pour acquis la somme de :(En lettres				
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		STORE HOME		
	0 7	NOV 2018 Date: Date Mijolo Alleais		
		Vu bon à payer pour la somn		somme
		de :		***************************************
	*	********	***************************************	***************************************

Paiement par virement

Compte à créditer-bénéficiaire :	
Etablissement bancaire :	
Agence de :	

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix –Travail – Patrie



CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA" POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

DECISION Nº 1438/A GIRCB/DIR/SAFC

Portant autorisation de reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE) prélevées sur les salaires du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint du CIRCB mois de novembre 2018.

LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Constitution

Vu la loi n° 96/016 du 04 janvier 1996 portant loi-cadre dans le domaine de la santé;

Vu la loi n° 99/016 du 22 décembre 1999 portant Statut Général des Etablissement Publics et des Entreprises du secteur public et parapublic;

Vu la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat;

Vu le décret nº 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;

Vu le décret n° 2012/249 du 31 mai 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu le décret n° 2012/435 du 1^{er} octobre 2012, portant nomination d'un Directeur au Centre International de Référence « Chantal BIYA » pour la recherche sur la prévention et la prise en charge du VIH/SIDA;

Vu la résolution N°0005/2014/R/CIRCB/COGE du 17 Janvier 2014 adoptant le budget 2014 du CIRCB;

Vu la résolution n°0010/2014/R/CIRCB/PCOGE du 17 janvier 2014 autorisant l'application de la classification des personnels, du barème des salaires, ainsi que le paiement des primes de logement et de recherche, adoptés à la session du Comité de Gestion du CIRCB en sa session du 06 juin 2013.

Vu la circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'exercice 2018.

Vu la résolution N°03/R/COGE/CIRCB du 27 décembre 2017 portant adoption du budget du CIRCB pour l'exercice 2018,

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE:

Article 1er: il est autorisé le reversement des retenues sociales (CNPS + PENSION CIVILE): XAF 31.500 (trente un mille cinq cent francs CFA) à reverser à la CNPS pour le compte du Directeur Général Adjoint et XAF 31.757 (Trente un mille sept cent cinquante sept francs CFA) à reverser au TRESOR pour le compte du Directeur Général, ligne budgétaire 620400 «cotisation CNPS(part salariale) » exercice 2018.

Article 2: la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations

- Secrétariat DIR
- SAFC
- Contrôleur Financier
- Agent Comptable
- Chrono

Yaounde De 7 NOV 2018

LE DIRECTEUR GENERAL

Siège: BP / P.O BOX: 3077 Yaoundé - Messa Tél.: (237) 222 31 54 50 / Fax: (237)222 31 54 56 E-mail: contacts@circb-cameroun.org



CENTRE INTERNATIONAL DE RÉFÉRENCE "CHANTAL BIYA"
POUR LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU VIH/SIDA

ORDRE DE PAIEMENT

Exercice: 2018 N°:....

			1	Y	
Objet de la	N° BC ou CON	TRAT	Imputation	Montant	
dépense: RENECTEMAINTA LEA PRIXALEA				*	
Accorden CONPS + Proston Carilles narle-					
Véri put pulmice du directur Ciênq			Choyer	#317574	
pal du CIRCAS (No lembre 2018)					
Compte à	THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPER	Monta	ant à précompter		
débiter :	*********			*	
Pièces justificatives :		Monta	ant net à payer	11-31757#	
			1 / 1		
11/2			partition,	t de paiement à la	
		somm	ie de :	Amoille	
2 (***************************************	(En le	ttres)feptce	at conquents.	
)	
M. C. M.		3525	ENCLOSE CO. S.R.	***************************************	
Pour acquis la sommé de :	//3	ONE	18.8		
(En lettres	/je		K.5 / K. Ell	******************************	
	RNA	1	Signature de l'	Ordonnateur.	
		2	JE P	(/	
1 Canton		13/15 104 13/1			
		130 X	34000	Mi	
	0	7 NO	7200	Najolo Alevis	
		Date:	y not.) W	
		Vu bo	n à payer pour la so	omme	
		de :		***************************************	

	Annany			*******************************	
		*******	*************************	**	
,					

Paiement par virement

Compte à créditer-bénéficiaire :
Etablissement bancaire :
Agence de :